

Séance du mardi 11 juin 2019

Date de convocation : 06 juin 2019

Ordre du jour :

- Personnel communal
- Décision modificative budget commune
- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : adhésion de la commune de Courmemin
- Informations et questions diverses

L'an deux mille dix-neuf, le douze juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles ROUAULT, Adjoint au Maire.

Présents : M. ROUAULT - Mme LHUILIER - M. POMA - Mme SAINSON - MM. MORCET - DANGER - Mme LOUPIAS - MM. BENOIT - BRIANDET - CHESNEAU - Mmes DUPUY - BOISSIER - BACHELIER - AVY

Absents excusés ayant donné procuration : MM. JULIEN (ROUAULT) - DENIZEAU (BRIANDET) - Mme BOIS (SAINSON) M. BOURSIN (LHUILIER)

Absente : Mme LATREILLE

Madame LOUPIAS a été nommée secrétaire

PERSONNEL COMMUNAL

Renouvellement contrat agent sur un emploi permanent établi en application des dispositions de l'article 3-3 5° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

(commune de moins de 2 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création ou de suppression d'un service public)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 5°

Vu l'arrêté de Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher en date du 20 septembre 2016 portant ouvertures provisoires de classes et attribution provisoire de décharge de service correspondantes

Vu l'arrêté de Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher en date du 03 avril 2017 portant ouvertures provisoires de classes et attribution provisoires de décharge de service correspondantes

Vu la régularisation de l'ouverture provisoire de la 8^{ème} classe à l'école primaire de Châtillon-sur-Cher pour l'année scolaire 2017-2018

Considérant le maintien de la 8^{ème} classe à l'école primaire pour l'année 2019-2020,

Monsieur Alain POMA propose de renouveler le contrat sur emploi permanent établi en application des dispositions de l'article 3-3 5° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée de Madame Sarah BAILLY pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Le conseil municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable au renouvellement de contrat de Madame Sarah BAILLY pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Les missions de l'agent et les termes du contrat demeurent inchangés

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal - année 2019

PERSONNEL COMMUNAL

Création de postes

Madame Katia SAINSON, Adjointe au Maire porte à la connaissance du conseil municipal que :

- Madame Laurence ROBERT, rédacteur au sein de la collectivité, peut prétendre à un avancement de grade - année 2019.

- Le dossier de Monsieur Stéphane COUTANT, adjoint technique 1^{ère} classe au sein de la collectivité, a été présenté à la promotion Interne d'agent de maîtrise au choix et sera examiné lors de la réunion de la commission administrative paritaire qui se déroulera le 20 juin 2019

Madame l'Adjointe au Maire propose à l'assemblée :

- un avancement de grade pour Madame Laurence ROBERT, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire et une nomination au grade d'agent de maîtrise pour Monsieur Stéphane COUTANT, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire.

Le conseil municipal, après examen des dossiers et en avoir délibéré,

- décide de créer les postes énoncés ci-dessous :

	Situation actuelle	Proposition	Date création	Vote
ROBERT Laurence	Rédacteur - échelon 12	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01 juillet 2019	18 P
COUTANT Stéphane	adjoint technique 1 ^{ère} classe échelon 5	Agent de maîtrise	01 septembre 2019	17 P - 1 C

BUDGET COMMUNE
Décision modificative 01 - 2019

Considérant le manque de crédits aux articles 2041582 et 20422
Sur proposition de Monsieur Gilles ROUAULT, Adjoint au Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de procéder aux modifications énoncées ci-dessous sur le budget communal :

<i>Article</i>	<i>Investissement (€)</i>
D 238	- 20 000
D 2041582	+ 8 500
D 20422	+ 11 500

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS
Adhésion de la commune de Courmemin - Modification des statuts

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais en date du 18 mars 2019 approuvant l'adhésion de la commune de Courmemin au dit syndicat et validant la modification des statuts

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,
- entérine l'adhésion de la commune de Courmemin au syndicat mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais et la modification des statuts

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1 - cérémonie de remise des palmes académiques à Jean-Marie BIAUNIÉ : lundi 01 juillet 2019, 18 H 15, école maternelle
 - 2 - document unique d'évaluation des risques professionnels pour le personnel communal : mise en place d'un comité de pilotage
 - 3 - réunion conseil municipal : mardi 16 juillet 2019, 18 H 30, mairie
- La séance est levée à 19 H 00